

Professionnels de santé

À la Maison départementale des solidarités, des professionnels de santé proposent aux parents un accompagnement médico-social de proximité, et veillent de manière préventive à la santé de l'enfant.



D'autres professionnels se tiennent à votre disposition :

- assistants de service social
- éducateurs de prévention
- psychologue
- assistantes administratives...

Maisons départementales des solidarités

ANGERS CENTRE

79 avenue Pasteur
49100 Angers
Tél : 02 41 31 31 10

ANGERS EST

2 place de l'Europe - CS 11717
49017 Angers cedex 2
Tél : 02 41 27 55 00

ANGERS OUEST

6 rue Jean Lecuit
49100 Angers
Tél : 02 41 31 10 14

ANGERS SUD

9 boulevard Robert d'Arbrissel
49000 Angers
Tél : 02 41 68 65 00

ANGERS COURONNE NORD

19 rue Amiral Nouvel de la Flèche
49240 Avrillé
Tél : 02 41 96 97 20

ANGERS COURONNE SUD

39 rue Abel Boutin Desvignes
49130 Les Ponts-de-Cé
Tél : 02 41 79 75 10

BAUGÉ

Place du 8 Mai 1945 - CS 50085
49150 Baugé
Tél : 02 41 84 12 40

CHOLET

28 rue Paul Bouyx - CS 21983
49319 Cholet cedex
Tél : 02 41 49 15 60

DOUÉ-LA-FONTAINE

Place René-Nicolas - CS 10107
49700 Doué-la-Fontaine
Tél : 02 41 40 21 10

LES MAUGES

2 rue du Sous-Préfet Barré - BP 50003
49600 Beaupréau
Tél : 02 41 49 76 10

SAUMUR

25 bis rue Seigneur - CS 84021
49402 Saumur
Tél : 02 41 53 02 30

SEGRÉ

2 rue César - CS 30324
49503 Segré cedex
Tél : 02 41 94 95 30

solidarites.maine-et-loire.fr

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou



LA PRÉVENTION POUR TOUS

Les services de santé de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Département de Maine-et-Loire / DGA DSS - Photos : Fotolia - Septembre 2015

Sage-femme



Vous attendez un enfant.
Pour vous informer et vous accompagner pendant la grossesse, vous pouvez bénéficier :

- de l'entretien prénatal individuel ou en couple vers le 4^e mois de la grossesse
- du suivi médical personnalisé de grossesse en lien avec votre médecin, la sage-femme libérale et la maternité où vous accoucherez
- de temps d'écoute et d'échanges selon vos demandes sur :
 - l'allaitement,
 - l'alimentation,
 - la préparation à la naissance et à l'accueil du bébé,
 - les suites de couches,
 - la contraception,
 - le retour à la maison...

Infirmière - Puéricultrice



Votre enfant est né.
Dès votre retour à la maison, un(e) puériculteur(trice) est à votre disposition et peut vous accompagner pour échanger sur :

- les rythmes de vie de votre enfant, ses repas, son sommeil, le suivi de son poids, ses pleurs...
- les soins d'hygiène, de la toilette, du bain, des soins de l'ombilic, des changes, de l'habillement...
- l'alimentation au sein, au biberon, les repas à la cuillère, les aliments variés
- l'éveil, l'épanouissement de votre enfant
- la nouvelle organisation familiale
- les différentes possibilités d'accueil pour votre enfant

Médecin



En lien avec un(e) puériculteur(trice) et la sage-femme, le médecin PMI, de formation pédiatrique, vous propose des consultations sur rendez-vous.

Les examens de santé permettent :

- le suivi du développement de votre enfant (sa croissance, son développement psychomoteur...)
- des dépistages : de la vue, de l'audition, du langage
- des vaccinations
- des échanges et des conseils adaptés aux besoins de l'enfant : son sommeil, son alimentation, sa socialisation, ses relations familiales...
- une proposition de bilan de santé pour les enfants de 3-4 ans en école maternelle, en lien avec l'infirmière et la puéricultrice de la MDS

Le médecin de PMI travaille en relation avec :

les médecins libéraux (généralistes, pédiatres) services de pédiatrie et d'hospitalisation et les différents services spécialisés médicaux.